



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

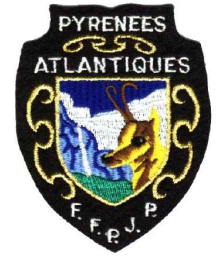
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Comité Départemental de Pétanque des P.A.

Siège : Centre départemental Nelson Paillou

12, Rue du Professeur Garrigou Lagrange - CS 97538 - 64 075 PAU cedex

Tel. : 05 59 14 19 72 - cd64@petanque.fr



Pau, le 06 décembre 2016

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à la salle du foyer de l'Amicale laïque, 280 avenue de la 2^{ème} D.B, 64170 ARTIX, le **Vendredi 16 décembre 2016**.

- **18h30 signature du registre de présence,**
- **19h00 début de l'AG Extraordinaire**
- **Élection du Comité directeur**

Rappel : Obligation est faite aux sociétés d'être représentées aux A.G. par leur président ou un membre du comité directeur. Ce dernier devra être muni d'un pouvoir signé du président et authentifié par le cachet de la dite société.

A ce titre, je vous rappelle que tout club absent au congrès sera pénalisé d'une amende définie sur la fiche tarifaire.

Si pas de comité, celui-ci sera mis sous tutelle de la FFPJP.

Par contre nous n'avons aucune réponse à fournir en ce qui concerne les licences, les mutations et les qualifications.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus sportifs.

Le Président du CD 64

YVES MOITY